

## Comparution probable d'un officier français devant le TPIR

(L'Express 30/06/2006)

L'avocat du colonel Théoneste Bagosora présenté par le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) interrogera, jeudi, devant le Tribunal de Paris, un ancien coopérant militaire au Rwanda, le colonel Jean-Jacques Maurin, qu'il pourrait ensuite citer à la barre, a-t-on appris mercredi.

"Je vais le rencontrer demain (jeudi) pour une audition formelle en présence d'un juge du Tribunal de Paris. Je vais transmettre mes questions au juge qui va à son tour les poser au colonel Maurin", a révélé Me Raphaël Constant, dans un entretien avec la PANA.

"Je saurai, à la fin de l'audition, s'il est disposé à venir témoigner. S'il n'est pas disposé, je demanderai à la chambre une citation à comparaître", a poursuivi l'avocat français.

"S'il est disposé à témoigner, je pourrais le citer à la barre la semaine prochaine", a ajouté le défenseur, déplorant le retard pris par le gouvernement français pour autoriser cette audition formelle.

Le colonel Maurin fut de 1992 à 1994, conseiller auprès du chef d'état-major de l'armée rwandaise.

La défense de Bagosora a déjà demandé une citation à comparaître pour l'actuel ministre rwandais de la Défense, le général Marcel Gatsinzi, qui fut chef d'état-major intérimaire de l'armée rwandaise pendant les 10 premiers jours du génocide.

La chambre n'a pas encore statué sur la requête.

Directeur de Cabinet au ministère de la Défense en 1994, le colonel Bagosora, qui plaide non coupable, répond de 10 chefs d'accusation de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Bagosora, qui est sur le point de terminer sa défense, devrait par ailleurs citer à la barre le mois prochain l'ancien Premier ministre Jean Kambanda, condamné à la prison à vie par le TPIR.

Kambanda, dont la déposition a déjà été reportée une première fois dans cette affaire, dirigeait le gouvernement intérimaire mis en place le 9 avril 1994, soit trois jours après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana.

Cet assassinat avait servi de prétexte au déclenchement du génocide dans lequel avaient péri, selon l'ONU, près de 800.000 personnes, essentiellement des membres de la communauté tutsie.

Chargé de rechercher et juger les principaux responsables présumés du génocide de 1994, le TPIR, basé à Arusha (Tanzanie), a prononcé, à ce jour, 25 condamnations et 3 acquittements. (pana)

